

MAIRIE
Chalautre la Petite



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE CHALAUTRE LA PETITE**

Séance du lundi 01 juillet 2024

DE_020_2024

Membres

En exercice : 12

Présents : 10

Votants : 11 dont 1 P

Date de la convocation

20/06/2024

Affichage :

L'an deux mil vingt-quatre, le premier juillet, les membres du Conseil Municipal de la commune de CHALAUTRE LA PETITE, régulièrement convoqués, se sont réunis, à la salle polyvalente communale, sous la Présidence de **Mme Chantal BELLACHE, le maire**

Étaient présents : Mme Chantal BELLACHE, M. Jean-Marie FONTAINE, M. Jérôme MILLET, M. Siegfried HUCK, M. David DUBOIS, M. Lucien LE COZE, Mme Pascale ROULET, Mme Marina GALLAY, Mme Marie-Christine ROLLET, Mme Julia DOMINGUES

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Fanny DA MOTA,

ABSENTS NON-EXCUSÉS : M. Denis GRANDET

ONT DONNÉ PROCURATION : Mme DA MOTA à Mme ROLLET,

Madame Pascale ROULET a été élue secrétaire de séance

OBJET : Modification des tarifs des concessions funéraires

Madame le maire informe le conseil

Pour information les tarifs actuellement en place sont les mêmes depuis 2014 pour les concessions funéraires que pour le columbarium et les cavotins.

TARIF	CONCESSION	-----	COLOMBARIUM ET CAVOTINS
TRENTENAIRE	165 €	TRENTENAIRE	83€
CINQUANTENAIRE	327 €	CINQUANTENAIRE	164€
PERPETUELLI	654 €	PERPETUELLE	372€

Le conseil municipal, saisi en 2019 n'a pas souhaité les modifier.

Par ailleurs, les administrés ont toujours la possibilité actuellement d'opter pour trois types de concessions :

- Trentenaire
- Cinquantenaire
- Perpétuelle.

Il apparait que les concessions perpétuelles sont souvent laissées à l'abandon et leur reprise nécessite la mise en place de procédures complexes et durables.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- De supprimer l'offre des concessions perpétuelles,
- De valider l'offre de concessions suivantes :

- ✓ 30 ANS → 300 €
- ✓ 50 ans → 500 €

Le Conseil Municipal après en avoir **délibéré par 11 voix pour**

- **Décide d'adopter les offres et tarifs des concessions présentés ci-dessus.**

Concernant les columbariums il est proposé d'aligner l'offre sur celle des concessions funéraires et de fixer les tarifs comme suit :

COLOMBARIUM / CAVOTINS	Tarif voté 2024
30 ANS	210 €
50 ans	350 €

Le Conseil Municipal après en avoir **délibéré par 11 voix pour,**

- **Décide d'adopter les offres et tarifs des columbariums et cavotins présentés ci-dessus.**

Ainsi fait et délibéré les jours et an susdits.
Pour Extrait Conforme

Le maire

Chantal BELLACHE